

## **Enterprise Insurance Company Plc. (in Liquidation)**

### **Les Sinistres Automobiles en France et dans les DOM-TOM**

Le présent avis contient des renseignements à l'attention de toutes les personnes et/ou leurs représentants concernés par des sinistres automobiles impliquant des assurés de la compagnie Enterprise Insurance Company Plc. (en liquidation) (« Enterprise » / « EIC ») ayant souscrit leur contrat via les courtiers suivants:

- Ginet Courtage d'Assurances
- Eurodommages SA
- CEA (Centre d'Études d'Assurances) : Réunion / Nouméa / Tahiti
- Courtage Rive Gauche Patrimoine (CRG Patrimoine)

Veuillez noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Liquidateur Judiciaire d'EIC transfère la gestion des sinistres survenus en France métropolitaine et dans les DOM-TOM :

WTC, The Claims Management Co  
ZA des 2B  
CS 80025  
01120 MONTLUEL  
France

E-mail : [gestion@we-take-care.fr](mailto:gestion@we-take-care.fr)

Toutes les communications, les correspondances et les demandes de renseignement concernant les sinistres EIC doivent désormais être adressées à WTC à l'adresse ci-dessus.

Les nouvelles déclarations doivent être également notifiées à WTC à la même adresse.

Afin de faciliter une réponse dans le plus bref délai possible, veuillez donner le plus d'informations possible :

- Nom de l'Assuré EIC
- Nom de la Victime
- Numéro de contrat EIC
- Numéro du Référence Sinistre EIC
- Date de l'accident
- Numéro d'immatriculation du véhicule assuré auprès de EIC

Le cabinet QUEST CONSULTING (LONDON) Ltd. (« QUEST »), mandataire représentant du Liquidateur d'EIC supervise la gestion des sinistres EIC dans l'Union Européenne.

Nous attirons votre attention sur le fait que WTC et QUEST instruisent les dossiers, mais ne procèdent au paiement des indemnités.

WTC et QUEST constituent le dossier pour le compte du liquidateur et du FGAO, et ne sauraient se substituer à ces derniers.

- **Pour les sinistres qui relèvent du périmètre du Fonds de Garantie français (FGAO)**

Le FGAO est chargé de financer, en lieu et place d'une entreprise d'assurance mise en liquidation judiciaire, l'indemnisation des tiers lésés.

Le Fonds de Garantie prend en charge les dommages matériels et corporels subis par les tiers au contrat, il s'agit des dommages relevant de la garantie Responsabilité Civile automobile obligatoire (article L211-1 du Code des Assurances). A titre d'exemple le Fonds n'intervient pas pour les sinistres vol, incendie, bris de glace etc...

**Attention, le Fonds de Garantie ne devient pas le gestionnaire de votre dossier.**

Dans le cas de la liquidation d'une entreprise consécutive à un retrait d'agrément, le liquidateur reste en charge de la gestion intégrale des dossiers de l'assureur.

- Il est la personne investie des pouvoirs de gestion
- Il contacte le Fonds de Garantie en vue de la prise en charge des dommages relevant de son périmètre.

Dans le cas d'une procédure judiciaire instruite pour le règlement de votre dommage, il vous appartient de mettre en cause le liquidateur de l'entreprise d'assurance.

- **Pour les sinistres qui ne relèvent pas du périmètre FGAO**

Ces demandes de règlement seront examinées par le Liquidateur Judiciaire en fonction des critères d'éligibilité et les demandes recevables seront inscrites au passif de la Liquidation (comme créanciers ordinaires).

- **Autres demandes de règlement**

Il convient de soumettre toute autre demande de règlement à WTC en précisant « à l'attention du Liquidateur Judiciaire ».

- **Le RGPD**

**Note d'information concernant les données personnelles susceptibles d'être transmises :**

Les données personnelles sont traitées en conformité avec le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016.

Tout ou partie de ces données sont susceptibles d'être utilisées :

- afin de répondre à la demande de gestion de sinistre
- dans le cadre de contentieux éventuel (judiciaire ou arbitral),
- et plus largement afin de permettre aux gestionnaires et au Liquidateur de se conformer à une réglementation applicable.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire pour la réalisation de l'opération pour laquelle elles ont été collectées, ou pour la durée prévue par la législation en vigueur et jusqu'à expiration des délais de prescription.

Veillez consulter la politique de protection des données publiée sur le site Web d'EIC : [www.eigplc.com](http://www.eigplc.com)